



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[30 juin 2026]

Date de la convocation

24 juin 2026

Date d'affichage

2 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

N° 087/ 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, Karine DEPETRIS, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Bernard ROUQUETTE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Virginie SIMON, Jean-Marc AGUERRE, Thomas DOMENECH, Sylvie BAGUELIN, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Isabelle DURANCEAU, Virginie PUECH, Peggy NOUVIALE

Absents : Christelle HARDY, Antony MOUSSU, Marie MONTELS, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT

Secrétaire de séance : Daniel BREIL

OBJET DE DELIBERATION : Désignation des représentants de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Chaque conseil municipal dispose d'un nombre de représentants défini par le nombre d'habitants, comme suit :

Communes de plus de 10 000 habitants : 3 représentants

Monsieur le maire propose à l'assemblée de désigner les 3 représentants dont les noms suivent pour siéger à la CLECT :

Patrice GAUSSERAND
Michel CARIVEN
Jean-Brice TERZIEFF

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants mentionnés ci-dessus pour siéger au sein de la CLECT,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

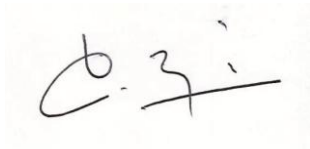
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel BREIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Breil', with a horizontal line extending from the end.

Fait à Gaillac le 1^{er} juillet 2026

Signé électroniquement par :
Patrice GAUSSERAND

Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20260701-087-2026-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026